



Montpellier, le 21 DEC. 2023



AT / 10000

Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Anaëlle Morel
Références : D23-002536
T : 04.67.67.67.95
E : amorel@herault.fr

MONSIEUR MICHAEL DELAFOSSE
PRESIDENT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
HOTEL DE METROPOLE
50 PLACE ZEUS
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité par courrier reçu le 31 octobre 2023, l'avis du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification simplifiée N°1 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saussan.

Après analyse des documents transmis et la consultation des experts départementaux, nous vous faisons part des observations suivantes :

- la suppression de l'emplacement réservé (ER) initialement destiné à l'accueil des services techniques municipaux pose la question de leur nouvelle localisation en cœur de village dans une rue étroite. Il ne faudrait pas que la suppression de cet ER sur la parcelle AH338, pour permettre la création d'un pôle médical, contraigne les services techniques municipaux ;
- la servitude de mixité sociale (SMS) est ajustée afin de respecter les préconisations du PLH. Afin d'être précis et conforme au PLH, il conviendrait d'ajouter en page 10 de l'additif au rapport de présentation, que la production de 35 à 40 logements est annuelle et non sur la durée du PLH, comme la phrase semble l'indiquer. De plus, nous notons que la SMS s'applique à tout projet de plus de 800m² de surface de plancher, alors que la préconisation du PLH mentionne toute opération de plus de 1 000m² de SdP. L'abaissement du seuil facilitera la production de logements locatifs sociaux. Il s'agit d'un point positif en matière de politique de l'habitat.

En conséquence, nous émettons un **avis favorable** au projet de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune de Saussan.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du pôle des solidarités territoriales,

Frédéric MEJEAN